

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**

**DU CONSEIL D’ADMINISTRATION**

**DU 5 JANVIER 2023**

**Participants** :

*Présent(e )s* :

* Philippe TRAN, Président
* Bruno SERVENTI, Vice-président
* Mireille GRAS, Secrétaire
* Nadia STIEVET, Secrétaire adjointe
* Jérôme MILLET, Trésorier adjoint
* Brigitte BASCOULERGUE
* Lise DURON

*Excusé(e)s* :

* Myriam LABOUYRIE, Trésorière
* Nathalie CHIARADIA
* Cécile SEGHAIRIA
* Maryse CROSETTA
* Frédéric VINCENT

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h40.

**Ordre du jour**

1. Organisation de l’assemblée générale
2. Pourcentage accordé pour les séjours
3. Questions diverses :
   1. Spectacle Harlem Globe Trotter
   2. Théâtre Le Comoedia
   3. Point inscriptions Bali

**1 – Organisation de l’assemblée générale**

Date retenue : le **vendredi 17 mars 2023 à partir de 18h30**. Le lieu ainsi que le déroulement de la soirée seront communiqués dès qu’ils seront finalisés. Brigitte, Mireille et Nadia sont chargées de repérer des lieux et de faire des propositions.

**2 – Révision du pourcentage de réduction accordé pour les réservations de séjour**

A compter du 1er janvier 2023, les réductions accordées dans le cadre des réservations de séjours seront désormais de 25% pour tous les séjours de 2023, y compris ceux réservés en fin d’année 2022 pour 2023.

Nouvelles modalités de réductions pour les partenaires concernés :

* *Mondiapic* : Après application de la réduction comités d’entreprises faite par Mondiapic (5%), l’amicale prend en charge 25% du prix de base du séjour pour 7 nuits. Au-delà, la prise en charge est de 12% ;
* *Néméa* : Après réduction comités d’entreprise de Néméa (entre 8 et 12%), l’amicale prend en charge 25% du prix de base du séjour pour 7 nuits. Au-delà, la prise en charge est de 12% ;
* *Goelia* : Après réduction comités d’entreprise par Goelia (10%), l’amicale prend en charge 25% du prix de base de la location pour 7 nuits. Au-delà, la réduction est de 12%**;**
* *Belambra* : Après réduction comités d’entreprise par Belambra, l’amicale prend en charge 25% du prix de base du séjour pour 7 nuits. Au-delà, la prise en charge est de 12%.
* Vallée d’Ax n’est plus partenaire car ses modalités de réservations et les % de remise ont été modifiés en défaveur des amicalistes.

**3 – Questions diverses**

a/ Spectacle Harlem Globe Trotter en avril 2023 au Centre Jacques Clouché de Boé : participation de l’amicale de 20% par place dans la limite de 2 places par agents. Afin de bénéficier de cette remise, l’adhérent devra transmettre sa facture par mail à l’amicale qui lui remboursera sa participation.

b/ Théâtre Le Comoedia de Marmande : ci-joint les différents tarifs proposés. L’adhérent est invité à transmettre ses réservations pour les spectacles à l’amicale par mail. Une fois confirmation de la réservation des places et du tarif définitif, envoi du règlement à l’amicale. Les places seront à retirer directement au guichet du Comoedia le jour du spectacle.

c/ Confirmation de la fin de l’opération des chèques lectures ainsi que du Pass Sports depuis le 31 décembre 2022. Ces deux dispositifs ont connu un grand succès.

d/ Lors de notre dernier conseil d’administration, il avait été décidé qu’il n’y aurait plus d’envoi par la poste des billets commandés. Le conseil d’administration a été sollicité par des amicalistes, qui ne peuvent bénéficier des services des permanences car éloignés, pour revoir cette position : il est ainsi décidé de poursuivre l’envoi de billetterie pour les agents ne pouvant se déplacer pendant les permanences, mais **UNIQUEMENT** à réception du règlement correspondant.

e/ le conseil d’administration est amené à s’interroger sur le niveau de la subvention du Département et sur le montant de l’adhésion annuelle qui constituent les seules ressources de l’association. Ces ressources ne suffisent plus à assurer une trésorerie sécurisante en raison de la hausse constante du coût des services et prestations, dont une partie est prise en charge par l’Amicale, et du nombre de plus en plus important d’adhérents. L’Assemblée générale devra donc se prononcer sur une possible augmentation de la cotisation pour 2023. Il sera également demandé au Département de porter sa subvention à 60 000 €, au lieu de 55 000 €.

L’ensemble des points ci-dessus est voté à l’unanimité par le conseil d’administration.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

=\*=\*=\*=\*=\*=